

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 7 rejeb 1438 – 4 avril 2017

160<sup>ème</sup> année

N° 27

## Sommaire

### Lois

- Loi organique n° 2017-14 du 28 mars 2017**, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, conclue le 15 novembre 1965 à La Haye..... 1212
- Loi n° 2017-15 du 28 mars 2017**, portant approbation de l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale ..... 1212
- Loi n° 2017-16 du 28 mars 2017**, portant approbation de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne ..... 1213
- Loi n° 2017-17 du 28 mars 2017**, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale..... 1213
- Loi n° 2017-18 du 28 mars 2017**, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu, le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale..... 1213

## Décrets et Arrêtés

### Présidence de la République

- Décret Présidentiel n° 2017-47 du 28 mars 2017**, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale conclue le 15 novembre 1965 à La Haye ..... 1214
- Décret Présidentiel n° 2017-48 du 28 mars 2017**, portant ratification de l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale..... 1214
- Décret Présidentiel n° 2017-49 du 28 mars 2017**, portant ratification de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne..... 1215
- Décret Présidentiel n° 2017-50 du 28 mars 2017**, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale ..... 1215
- Décret Présidentiel n° 2017-51 du 28 mars 2017**, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale..... 1215

### Ministère de l'Intérieur

- Nomination d'un chef de service hospitalier ..... 1216

### Ministère de l'Industrie et du Commerce

- Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle ..... 1216
- Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société nationale de cellulose et de papier alfa ..... 1216
- Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle ..... 1216

### Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

- Nomination de secrétaires généraux de communes ..... 1216
- Nomination de chefs de service..... 1217

### Ministère de l'Éducation

- Nomination d'un sous-directeur ..... 1217
- Nomination d'un conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation ..... 1218
- Nomination d'un psychologue en chef..... 1218

### Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Nomination d'un directeur des stages ..... 1218
- Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ..... 1218
- Cessation de fonctions d'un directeur des stages ..... 1218

### Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

- Nomination du président-directeur général de la société des courses..... 1218
- Nomination du président-directeur général de la société nationale de la protection des végétaux..... 1218
- Nomination de directeurs généraux..... 1218
- Nomination d'un sous-directeur ..... 1219

<b>Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....	1219
Nomination d'un directeur .....	1219
<b>Ministère de la Santé</b>	
Nomination du président-directeur général de l'office national de la famille et de la population.....	1219
Nomination d'un directeur général.....	1219
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeurs.....	1219
Nomination de sous-directeurs .....	1219
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service .....	1220
Nomination de chefs de service.....	1220
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 avril 2017, portant délégation de signature en matière disciplinaire .....	1221
Nomination de directeurs .....	1222
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur .....	1222
Nomination de sous-directeurs .....	1222
Nomination de chefs de service.....	1222
<b>Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique</b>	
Nomination d'un directeur .....	1223
<b>Ministère des Affaires de la Jeunesse et du Sport</b>	
Nomination de directeurs .....	1223
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur .....	1224
Nomination de sous-directeurs .....	1224
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service .....	1224
Nomination de chefs de service.....	1224

**Loi organique n° 2017-14 du 28 mars 2017, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, conclue le 15 novembre 1965 à La Haye (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article premier - Est approuvée, l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, annexée à la présente loi organique et adoptée à La Haye le 15 novembre 1965.

Art. 2 - Lors du dépôt des instruments d'adhésion, la République Tunisienne procédera aux déclarations suivantes :

Premièrement - La République Tunisienne s'oppose à l'utilisation du moyen de notification prévu à l'article 8 de la convention pour les personnes autres que les ressortissants de l'Etat à l'origine de la notification.

Deuxièmement - La République Tunisienne accepte les dispositions de l'article 15 de la convention.

Troisièmement - La République Tunisienne déclare que la demande de relever la forclusion par le défendeur, mentionnée à l'article 16 de la convention, est irrecevable si elle est formée après 12 mois, à compter du prononcé de la décision.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Loi n° 2017-15 du 28 mars 2017, portant approbation de l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord de crédit acheteur et son avenant, annexés à la présente loi, conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank d'un montant de trente sept millions six cent soixante quatre mille six cent cinq (37.664.605) euros pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 15 mars 2017.

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 14 mars 2017.

**Loi n° 2017-16 du 28 mars 2017, portant approbation de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, conclu à Tunis le 22 juillet 2016.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 14 mars 2017.

**Loi n° 2017-17 du 28 mars 2017, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 14 mars 2017.

Article unique - Est approuvé, le contrat de garantie à première demande, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit du groupe chimique tunisien pour un montant de dix neuf millions d'euros (19,000.000) dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Loi organique n° 2017-18 du 28 mars 2017, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique – Est approuvé le contrat de garantie à première demande, annexé à la présente loi, conclu à Tunis, le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour un montant de quarante cinq millions d'euros (45,000.000) pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 14 mars 2017.

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret Présidentiel n° 2017-47 du 28 mars 2017, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile ou commerciale conclue le 15 novembre 1965 à La Haye.**

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi organique n° 2017-14 du 28 mars 2017, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention, relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile ou commerciale, conclue le 15 novembre 1965 à La Haye,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des conventions,

Vu la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile ou commerciale, conclue le 15 novembre 1965 à La Haye.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, l'adhésion de la République Tunisienne à la convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile ou commerciale, conclue le 15 novembre 1965 à La Haye.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Décret Présidentiel n° 2017-48 du 28 mars 2017, portant ratification de l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale.**

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016 portant organisation de la ratification des conventions,

Vu la loi n° 2017-15 du 28 mars 2017, portant approbation de l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale,

Vu l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, l'accord de crédit acheteur et son avenant conclus respectivement le 16 août 2016 et le 27 octobre 2016, entre le ministère des finances et ABN-AMRO Bank pour le financement de l'acquisition de deux patrouilles multiservices de haute mer au profit du ministère de la défense nationale.

Art. 2 – La ministre des finances et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Décret Présidentiel n° 2017-49 du 28 mars 2017, portant ratification de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.**

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des conventions,

Vu la loi n° 2017-16 du 28 mars 2017, portant approbation de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,

Vu l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, l'accord de coopération financière au titre de l'année 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Décret Présidentiel n° 2017-50 du 28 mars 2017, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale.**

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des conventions,

Vu la loi n° 2017-17 du 28 mars 2017, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale,

Vu le contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, le contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 26 mai 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement relatif au crédit complémentaire au profit de groupe chimique tunisien dans le cadre du programme de mise à niveau environnementale.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale et le ministre des affaires locales et de l'environnement sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**Décret Présidentiel n° 2017-51 du 28 mars 2017, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale.**

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des conventions,

Vu la loi n° 2017-18 du 28 mars 2017, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale,

Vu le contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, le contrat de garantie à première demande conclu le 28 novembre 2016, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement relatif au crédit octroyé au profit du groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du programme de mise à niveau environnementale.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale et le ministre des affaires locales et de l'environnement sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

*Le Président de la République*

**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 février 2017.**

Monsieur Hédi Annabi, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service d'orthopédie et de traumatologie à l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa relevant au ministère de l'intérieur.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE**

**Par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 4 avril 2017.**

Monsieur Faicel Mansri est nommé administrateur représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Moncef Miled.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 4 avril 2017.**

Monsieur Abdessatar Rebhi est nommé administrateur représentant le ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de la société nationale de cellulose et de papier alfa, et ce, en remplacement de Monsieur Faouzi Ghrab.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 4 avril 2017.**

Monsieur Mohamed Salim Ben Torkia est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Fethi Amous.

**MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Ahmed Eddawdi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Menzel Temime, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.



**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Hassene Aridi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Tabarka.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Madame Loubna Abid, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Azmour, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Mohamed Ben Naser, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Aousja.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Hedi Krier, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service technique à la commune de Zaramdine.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Mohamed Sghayer Brahmi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des contentieux à la commune de Gafsa.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Belgaçem Sghayer, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de propreté et de l'environnement à la commune de Menzel Bouzelfa.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Marwen Swissi, analyste, est chargé des fonctions de chef de service des organisations et d'informatique à la commune de Teboulba.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Madame Rachida Chouchane, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service des affaires financières à la commune de Grombalia.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Mohamed Yassin Bouchnak, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service financier à la commune de Hammam-Chat.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Faiçel Ettouir, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service du personnels à la commune de Ben Guerdane.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 24 février 2017.**

Monsieur Mourad El Hamzaoui, ingénieur de travaux, est chargé des fonctions de chef de service d'études et applications et informations géographiques à la commune de l'Ariana.

**MINISTERE DE L'EDUCATION**

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 4 avril 2017.**

Madame Ahlem Zargni, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur avec emploi et avantages de sous-directeur d'administration centrale chargée de la passation des marchés relatifs aux bâtiments, à l'entretien et l'aménagement à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de modernisation des établissements scolaires financé par la banque européenne d'investissement, l'institut Allemand de crédit pour la reconstruction et l'union européenne au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 4 avril 2017.**

Madame Ibtissem Malek, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est nommée au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 4 avril 2017.**

Madame Amel Khfacha, psychologue principal, est nommée au grade de psychologue en chef.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 mars 2017.**

Madame Jihen Zouiten épouse Masmoudi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des stages, à l'institut des hautes études commerciales de Carthage.

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 6 mars 2017.**

Madame Asma Gharbi, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Béja.

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 mars 2017.**

Est mis fins aux fonctions de Madame Fatma Abdallah épouse Kilani, maître assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur des stages, à l'institut des hautes études commerciales de Carthage, à compter du 6 janvier 2015.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE**

**Par décret gouvernemental n° 2017-405 du 29 mars 2017.**

Monsieur Naceur Sliman, professeur hospitalo-universitaire en médecine vétérinaire, est chargé des fonctions du président-directeur général de la société des courses.

**Par décret gouvernemental n° 2017-406 du 29 mars 2017.**

Monsieur Chokri Chabchoub, colonel, est chargé des fonctions du président-directeur général de la société nationale de la protection des végétaux.

**Par décret gouvernemental n° 2017-407 du 29 mars 2017.**

Monsieur Khemaies Zayani, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur général de l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles, relevant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

**Par décret gouvernemental n° 2017-408 du 29 mars 2017.**

Monsieur Abdelhak Ben Younes, professeur hospitalo-universitaire en médecine vétérinaire, est chargé des fonctions de directeur général de la fondation nationale d'amélioration de la race chevaline.

**Par décret gouvernemental n° 2017-409 du 29 mars 2017.**

Monsieur Noureddine Ben Chehida, professeur hospitalo-universitaire en médecine vétérinaire, est chargé des fonctions de directeur général de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie.

**Par décret gouvernemental n° 2017-410 du 29 mars 2017.**

Monsieur Lotfi Zâabi, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général de la régie du matériel de terrassement agricole relevant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

**Par décret gouvernemental n° 2017-411 du 29 mars 2017.**

Monsieur Abdelhalim Gasmi, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général des études et du développement agricole au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 17 mars 2017.**

Monsieur Mnaouer Yousfi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de génie civil, à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du barrage Mélégue supérieur du gouvernorat du Kef.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DE L'HABITAT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 4 avril 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Amel Haha épouse Bouzidi, gestionnaire en chef de documents et d'archives, directeur de la gestion des documents et des archives à la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 4 avril 2017.**

Monsieur Lasaad Mejri, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur des ports maritimes à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**MINISTERE DE LA SANTE**

**Par décret gouvernemental n° 2017-412 du 29 mars 2017.**

Madame Sonia Souissi épouse Ben Cheikh, inspecteur général de la santé publique, est nommée président-directeur général de l'office national de la famille et de la population, à compter du 15 février 2017.

**Par décret gouvernemental n° 2017-413 du 29 mars 2017.**

Madame Najoua Zaag Trabelsi, administrateur général de la santé publique, est nommée directeur général de l'institut « Salah Azaiez » de Tunis, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Hanene Ben Slimane épouse Rahmani, administrateur en chef de la santé publique, sous-directeur de l'approvisionnement, à l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Saïd.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Adel Marnaoui, ingénieur général, sous-directeur des travaux et de la maintenance à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Imen Ben Hadj Khelifa épouse Souissi, administrateur conseiller, sous-directeur des affaires administratives et financières, à l'institut de formation continue du personnel de la santé publique de Monastir.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Rabiâa Marzougui, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des services communs à la direction régionale de la santé de Gabès.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Monsieur Wissem Kalboussi, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité au centre de maternité et de néonatalogie de Tunis.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, est attribuée à Madame Kaoûther Chelly épouse Mestiri, administrateur conseiller de la santé publique, chef de service des affaires administratives, financières et juridiques à l'hôpital régional du Ben Arous.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Monsieur Nafaa Bouzgarou, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'équipement, de bâtiments et de la maintenance à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé de Manouba.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Monsieur Aymen Touiti, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la facturation à la sous-direction des affaires des malades à l'hôpital régional « Mohamed Ben Sassi » de Gabès.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Madame Rim Hajjej, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion financière à la sous-direction des affaires générales à l'hôpital régional « Mohamed Ben Sassi » de Gabès.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Madame Sarra Thamri épouse Romdhani, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des achats et de la gestion des stocks, à la sous-direction d'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional de Menzel Bourguiba.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Monsieur Mohamed Yassine Laâroussi, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières, à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé de Zaghouan.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 mars 2017.**

Madame Besma Kadri, technicien supérieur principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement à la sous-direction de la santé environnementale, à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé de Tataouine.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Jihene Ben Abdesslem, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional de M'saken.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Mabrouka Mansouri, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé de Kasserine.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Amel Boussoukaya, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives, financières et juridiques à l'hôpital régional de Zarzis.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Imen Ben Ghezala, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires juridiques et du contentieux à l'hôpital "Mongi Slim" de la Marsa.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Meriem Jabberi, technicien supérieur major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'évaluation des soins, à la sous-direction de la gestion des soins à l'hôpital régional « M'hamed Bourguiba » du Kef.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Raoudha El Ghali, technicien supérieur major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'organisation des soins et de la formation, à la sous-direction de la gestion des soins à l'hôpital régional de Menzel Bourguiba.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Monsieur Anouar Nasri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments, de l'équipement, du matériel et de la maintenance au groupement de santé de base de Sidi Bouzid (établissement hospitalier de la catégorie « A », au ministère de la santé).

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Madame Sallouha Hammami, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des ressources humaines et des affaires juridiques, à la sous-direction des affaires générales à l'hôpital régional de Siliana.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Monsieur Ridha Meddeb, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de maintenance, de la sécurité et de l'hygiène hospitalière à la sous-direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional « Sadok Mokadem » de Jerba.

**Par arrêté de la ministre de la santé du 21 mars 2017.**

Monsieur Moncef Khelifi, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments, de l'équipement, du matériel et de la maintenance au groupement de santé de base de Jerba (établissement hospitalier de la catégorie « A » au ministère de la santé).

**Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 avril 2017, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

Le ministre des affaires sociales,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-304 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre des affaires sociales,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-261 du 8 février 2017, chargeant Monsieur Brahim Ferjani, inspecteur général du travail, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Sfax, avec les indemnités et avantages accordés au directeur général d'administration centrale.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 ( nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 susvisée, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Brahim Ferjani, inspecteur général du travail, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Sfax, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Tunis, le 4 avril 2017.

*Le ministre des affaires sociales*

**Mohamed Trabelsi**

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 mars 2017.**

Monsieur Rejeb Chamkhi, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Madame Akila Rzem, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Madame Aziza Kouki épouse Elhosni, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de la division de la promotion sociale de Tunis 1 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est accordée à Monsieur Habib El Melki, travailleur social conseiller, chargé des fonctions de chef de l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Siliana.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Mohamed Nejem Mhammdi, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Madame Moufida Sifaoui épouse Bousbih, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef d'unité de défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Jaber Hamidi, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et de la promotion sociale, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Ghassen Helali, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre social d'observation des enfants.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Houcine Hajbi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et de la promotion sociale, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Nabil Ben M'bark, secrétaire de presse, est chargé des fonctions de chef de service au bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au ministère des affaires sociales.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Sassi Ghabri, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des ressources humaines, à l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Adel Halimi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de l'insertion éducative et professionnelle à l'unité de la promotion des personnes handicapées, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Madame Fatma Mimouni épouse Elhani, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Bizerte Nord, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 mars 2017.**

Monsieur Hichem El Mahjoub, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Sidi-Abdelhamid, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION  
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 9 mars 2017.**

Madame Sabah Cherif épouse Rouissi, inspecteur en chef des communications, est chargée des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen, au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Dans cette position l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**MINISTERE DES AFFAIRES  
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Mohamed Ghaouari, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Manouba au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Madame Samira Khalfa, administrateur conseiller, est chargée des fonctions d'inspecteur principal à l'inspection générale du ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

En applications des dispositions de l'article 17 du décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 14 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Farouk Meddeb, professeur principal hors classe d'éducation physique, chargé des fonctions de sous-directeur de la coopération internationale au bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au cabinet du ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Lotfi Maghrane, professeur principal hors classe de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Kasserine au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Madame Leila Echaouech, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef du bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressée bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 14 mars 2017.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Hassane Salah, administrateur en chef, chargé des fonctions de chef de service de la coordination administrative et financière à la direction des affaires administratives et financières au centre national de la médecine et des sciences du sport au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Mohamed Ali Amroussi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Mohamed Chaouch, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Mahdia au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Anis Aroua, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de l'action social à la direction des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Madame Ibtissem Razouane, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'observation et des analyses à la direction des recherches et des études à l'observatoire national de la jeunesse au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 mars 2017.**

Monsieur Mokhtar Htira, professeur principal hors classe de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et de l'évaluation à la direction du suivi des activités régionales au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.